

Propriétaire occupant

Vous souhaitez :

Rendre accessible et adapter votre logement, pour rester indépendant

Plaquette SOLIHA Yvelines Adaptation

Réaliser des travaux d'économie d'énergie

Plaquette SOLIHA Yvelines Habiter Mieux Logement individuel

Plaquette SOLIHA Yvelines Habiter Mieux Copropriété

Dépliant Rénover ma maison : pourquoi pas avec des éco-matériaux ?

Maîtriser votre dépense énergétique

Plaquette "Je maîtrise mon énergie !"

SOLIHA Yvelines au 01 39 07 78 51

le matin de 9 h 00 à 12 h 30

munis de votre dernier avis d'imposition

ou

par mail : contact@soliha78.fr

SOLIHA Yvelines,

association spécialisée dans le
domaine de l'amélioration de l'habitat, vous propose

un service personnalisé et
adapté à votre situation, mis en œuvre par une équipe de professionnels.

• écoute et évaluation de vos
besoins par une conseillère habitat

• L'évaluation des difficultés
rencontrées dans votre logement par un ergothérapeute

et conseil sur les aménagements
possibles

• conseils sur les travaux à
réaliser par un technicien spécialisé

• analyse des devis

• conseils dans vos démarches
administratives

- mobilisation des aides financières et instruction des demandes

- suivi régulier de l'état d'avancement de votre dossier

L'action SOLIHA Yvelines est soutenue par le Conseil Régional Ile-de-France, le Conseil Départemental des Yvelines, la MDPH, des communes et des communautés de communes du département et par d'autres organismes qui participent à l'amélioration et à l'adaptation

de l'habitat (Anah, Caisses de retraite, CAF...)

Rendre accessible et adapter votre logement, pour rester indépendant

Plaquette SOLIHA Yvelines Adaptation

Fiche de renseignements Adaptation à retourner à SOLIHA Yvelines

Propriétaire occupant, locataire...

SOLIHA Yvelines vous accompagne dans la réalisation de votre projet

- L'évaluation des difficultés rencontrées dans votre logement par un ergothérapeute

- Le conseil sur les travaux possibles par l'ergothérapeute et le technicien

- L'assistance dans le choix des devis

- La constitution des demandes d'aides financières
- La vérification de la conformité des travaux par rapport aux préconisations

- Le déblocage des aides financières

Pour quel type de travaux ?

- adaptation d'une salle de bains (remplacement d'une baignoire par une douche par exemple)
- création de sanitaires
- installation d'un monte escalier
- installation d'une rampe ou d'une main courante
- réfection des sols
- accessibilité de votre logement depuis l'extérieur
- etc ...

Vous pouvez obtenir, selon vos ressources et votre situation, des aides

financières :

- de la Maison
Départementale des Personnes Handicapées des Yvelines de la Région

- Ile de
France

- du Conseil Départemental des
Yvelines

- des caisses de retraite
(principales et complémentaires)

- de l'Agence nationale de
l'habitat (Anah)

- des communes ou des
communautés de communes

- de la Caisse d'Allocations
Familiales (CAF)

- de fondations ou
d'organismes sociaux divers

Attention !

- o Des conditions de
ressources sont exigées pour pouvoir prétendre à des aides

- o Vous ne devez pas avoir commencé les travaux AVANT d'avoir obtenu les accords
de financements

Pour plus de renseignements, vous pouvez télécharger la fiche de renseignements spécifique "travaux d'adaptation" en cliquant ici et nous la retourner par mail à : contact@soliha78.fr

Maîtriser votre dépense énergétique et améliorer la performance énergétique de votre logement

SOLIHA, association à but non lucratif, désintéressée et indépendante, vous accompagne dans :

- l'identification de vos besoins,

- le montage de votre projet

- la mobilisation des financements disponibles.

- la rénovation thermique : tout travaux d'amélioration de la performance énergétique du

logement (remplacement des appareils de chauffage, isolation des fenêtres, doublage

des murs...)

Travaux de copropriété :

- travaux d'économies d'énergie : ravalement thermique, isolation de la toiture

Son équipe de professionnels vous propose une approche globale et personnalisée qui tient compte à la fois de vos attentes, vos ressources, les caractéristiques techniques de votre logement.

o
Un BILAN

- Sur le bon usage des équipements, la maîtrise de vos charges d'énergies, d'eau et l'amélioration de vos conditions de vie dans votre logement

- Pour identifier les atouts et faiblesses de votre logement en matière d'énergie et d'isolation

- Pour Simuler vos dépenses, et les gains potentiels réalisables en fonction des travaux retenus

o Des
CONSEILS

- Pour définir la nature des travaux à réaliser, choisir les énergies et les matériaux tout en tenant compte de vos capacités financières

- Pour la recherche de financements et le dépôt des dossiers administratifs

Attention !

o Des conditions de ressources sont exigées pour pouvoir prétendre à des aides

o Vous ne devez pas avoir commencé les travaux AVANT d'avoir obtenu les accords de financements

Dans ce cadre, vous pouvez peut-être prétendre aux subventions mises en place grâce au programme Habiter Mieux ([cliquez ici pour connaître les conditions](#))

Améliorer le confort et la sécurité

· mise aux normes minimales d'habitabilité :

- installation du chauffage, de WC, de l'eau chaude sanitaire,
- mise aux normes de l'électricité, réfection de la toiture,
- remplacement des menuiseries, isolation du logement...

- traitement
de la salubrité : l'humidité, le plomb, l'amiante...

Travaux de
copropriété :

- changement de la chaufferie, remplacement des menuiseries...
- réfection de la toiture, des souches de cheminées
- mise aux normes des réseaux d'eau, d'électricité, de gaz, d'évacuation
- création ou mise en conformité d'un ascenseur

Vous
pouvez, selon votre situation, bénéficier d'aides financières.

Si les travaux concernent des travaux d'économie d'énergie, vous pouvez peut-être bénéficier du programme Habiter mieux. Cliquez [ici](#) pour être réorienté sur la page concernée .

Les aides relatives aux travaux d'amélioration sont octroyées aux propriétaires selon des critères précis : ressources, situation (actif / retraité) type de travaux, date de construction et état du logement...

Ne pas commencer les travaux avant accord des organismes financeurs

Pour connaître les financements auxquels vous pouvez prétendre, contacter SOLIHA Yvelines : cliquez ici pour remplir la fiche contact

L'équipe SOLIHA vous informe, évalue votre projet et vous oriente :

- La conseillère habitat, votre référent, coordonne le suivi de votre demande. Elle assure la recherche de financements (ANAH, Département, Caisses de Retraite, CAF, ...), constitue votre demande d'aide et la présente aux organismes concernés jusqu'à la finalisation de votre projet.

- Le conseiller technique habitat visite votre logement, vous aide à hiérarchiser les priorités d'intervention travaux, vous donne un avis sur les devis des travaux.

[Cliquez ici pour retourner en haut de la page](#)